

Département  
du Haut-Rhin

Arrondissement  
de Mulhouse

Commune de **BLOTZHEIM**

=====

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du conseil  
municipal**

=====

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 27  
Conseillers présents : 24  
Conseillers absents : 3  
Procurations : 3

Séance du 22 décembre 2011

Sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Présents : Mmes & MM. Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Stefania **EHKIRCH**, Jean-Marc **HAAS** & Yves **MAURER**, adjoints.

Mmes & MM. Julien **ZIMMERMANN**, Morand **OBERDORF**, Huguette **HASSEL**, Francis **CARNET**, Maurice **CARNOD**, Gilberte **BISCH**, Martine **LEFEBVRE**, Maryvonne **THUET**, Edith **BIXEL**, Pierre **STOFFELBACH**, Jocelyne **LIEBY**, Christine **LINDER**, Marie-Christine **PIRON**, Christophe **SCHLICHT**, Anne **MECKER**, Marie-Claude **JORDAN**, Pierre **HERZOG** & Fabien **HENGY**, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mmes Audrey **GOEPFERT**, Yolande **WINTZERITH** & M. Alain **MULLER**, conseillers municipaux.

---

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 22 DECEMBRE 2011  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM**

1. Conformément à l'article 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine **SCHMITT** en qualité de secrétaire de séance.
2. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à la régularisation de virements d'articles de manière à permettre le financement de dépenses liées à des décisions budgétaires intervenues en fin d'exercice à inclure dans une décision modificative N° 3 au budget primitif 2011.
3. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à procéder à divers réajustements budgétaires à intervenir en fin d'exercice en matière de stocks (régularisation des écritures de stocks de début et de fin des exercices 2009, 2010 et 2011) à inclure dans une décision modificative N° 1 au budget primitif 2011 de la ZAE « Haselaecker ».

4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à lancer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage complète dans le cadre de la réhabilitation de la Maison du Parc.
5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin qui a été chargé de souscrire pour le compte de la commune un nouveau contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge concernant le personnel communal, à savoir l'assureur SHAM / SOFCAP, autorise le Maire à signer les conventions y relatives et à résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.
6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les dépenses relatives à l'organisation des manifestations de Saint-Nicolas.
7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012, de subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé selon un tableau annexé et prend note que cette liste, non exhaustive, pourrait faire l'objet de remaniements dans le cadre du vote du budget 2012.
8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer un nouveau tarif dans le tableau des droits et taxes, à savoir 20,- €, applicable en cas de renouvellement (perte, détérioration...) du badge d'accès à la Maison des Associations pour tous les utilisateurs habilités à cet effet.
9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la fusion de l'école maternelle Jeanne d'Arc et de l'école élémentaire Jules Ferry en une entité unique pour créer une seule « école primaire Jules Ferry ».
10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de réaliser un plan de désherbage communal en partenariat avec la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles en Alsace (FREDON) et charge le Maire du mandatement des dépenses y relatives, soit 6.525,- € HT, et des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Alsace.

11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'acquérir les parcelles bordant la rue du Sénateur Brom appartenant à la Foncière du Rhin dans le cadre de la création d'un lotissement dénommé « Sénateur Brom 2 » afin de pouvoir créer une chicane à cet endroit en vue de réduire la vitesse des automobilistes empruntant cette rue au prix de 9.320,- € et autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi qu'à payer les honoraires du notaire.

12. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le déclassement d'un chemin rural du domaine public en domaine privé communal sachant qu'il se situe partiellement dans l'emprise des terrains mis à la disposition par la commune au groupe Barrière et qu'un parking devra être aménagé à cet endroit pour la clientèle du Casino, charge le Maire de nommer un commissaire enquêteur afin qu'une enquête publique de 15 jours soit menée, autorise le Maire à payer les honoraires du géomètre et du commissaire enquêteur.

13. Le conseil municipal prend acte des actes de gestion opérés par le Maire dans le cadre des délégations lui ayant été conférées par la délibération N° 5 du 28 mai 2009.

14. Le conseil municipal prend note de la mise à disposition au public du rapport d'activités 2010 ainsi que du rapport annuel du délégué Maire 2010 (service assainissement) de la Communauté de Communes des Trois Frontières, consultables pendant les heures d'ouverture des bureaux.

15. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.

Le Maire,  
Jean-Paul MEYER

